

EDF et la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie renouvellent leur partenariat jusqu'en 2028

EDF et la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie (FFCK) consolident leur coopération en renouvelant leur partenariat et intègrent un nouvel acteur, Hydrostadium, filiale du groupe EDF.

FFCK, EDF et Hydrostadium : des valeurs communes

Indispensable à la production d'électricité bas carbone hydraulique, l'eau est au cœur des métiers d'EDF et de l'activité sportive de la FFCK.

Dans le cadre de ce partenariat initié en 1991, EDF réalise tout au long de l'année une centaine de lâchers d'eau réglementés depuis ses barrages hydrauliques permettant la réalisation de compétition de canoë-kayak. En 2025, ils ont permis à la FFCK d'organiser deux compétitions internationales et trois championnats nationaux. EDF assure aussi la sécurité des kayakistes. Enfin, EDF soutien activement les athlètes et para-athlètes des équipes de France de la discipline.

Afin de renforcer ce partenariat de 34 ans et de l'inscrire dans un cadre durable de préservation des milieux aquatiques, de conciliation des utilisations de l'eau avec les autres usages de cette ressource (prélèvement d'eau potable, irrigation, tourisme, ...) tout en garantissant la sécurité des pratiquants et le développement de l'activité de canoë-kayak, EDF et la FFCK ont décidé d'associer au partenariat Hydrostadium, filiale du groupe EDF experte en ingénierie de l'eau et des sports en eaux vives.

Hydrostadium, nouveau partenaire technique

Depuis sa création en 2001, Hydrostadium, filiale du groupe EDF spécialisée dans la conception et la réalisation de stades d'eaux vives, participe au développement de la pratique du canoë-kayak. Elle conçoit et aménage des parcours et stades d'eaux vives, en accompagnant les projets, du développement jusqu'à la maintenance des ouvrages. Elle s'appuie sur son expertise en hydroélectricité et en continuité écologique, pour proposer une approche globale au service des territoires et des acteurs de l'eau vive.

Dans le cadre de ce partenariat, EDF, Hydrostadium et la FFCK enrichissent leurs savoir-faire techniques sur les aménagements hydrauliques et mettent en place des solutions innovantes, comme le développement d'une nouvelle rampe de départ de kayak-cross destinée à équiper de futurs stades d'eaux vives.

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 520 TWh à 94 % et une intensité carbone de 30gCO₂/kWh en 2024, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 41,5 millions de clients² et a réalisé un chiffre d'affaires de 118,7 milliards d'euros en 2024.

(1) Le portefeuille de clients est constitué de contrats électricité, gaz et services récurrents.

A propos de la FFCK

La **Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie (FFCK)** est une association loi 1901 fondée en 1931. Elle est agréée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Elle propose des disciplines recouvrant des pratiques différentes : sports olympiques et paralympique, sports de haut niveau, sports de compétition, sports loisir, et cela sur des milieux différents, à savoir : l'eau calme, l'eau vive et la mer.

La FFCK a pour objet de promouvoir, enseigner, organiser, et gérer la pratique du canoë, du kayak et sports de pagaie associés en France ; assurer l'accès à l'eau et la continuité de navigation sur l'ensemble du réseau hydrographique ; protéger l'environnement et les milieux aquatiques ; participer à la découverte et à la promotion du patrimoine touristique des territoires ; promouvoir l'éducation à l'environnement par les activités physiques et sportives ; définir, par délégation de service public, les normes de sécurité pour ses pratiquants et cadres ; assurer les missions relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives de haut niveau.